

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Jonas Tarazi, Artémis Amruthalingam, Hélène Widmann et Alexia Bonelli;

PV : Hélène Widmann et Alexia Bonelli.

17h10 Pousse-Pouce

*Demande de subvention pour le concours d'autostop 2020
Chantal et Jonathan*

L'Association Pousse-Pouce, visant notamment à promouvoir le voyage alternatif, souhaite organiser une compétition de voyage en autostop le 3-4 octobre 2020. Le but est d'encourager ce mode de transport par la compétition et dans un cadre étudiant. Le départ se fera à Genève à l'île Rousseau et le lieu d'arrivée, encore confidentiel sera communiqué au moment du départ. A l'arrivée, suite à la remise des prix, les participant.e.x.s mangeront ensemble et pourront écouter un concert avant de dormir dans l'auberge. L'événement est payant et coûte CHF 60.- par personne.

La demande comprend les frais pour : l'essence (CHF 50.-), les gilets fluos (CHF 175.-), les frais d' « administration » comprenant les impressions, les sacs poubelles, le scotch et les produits d'hygiène (CHF 100.-), les cadeaux pour les finalistes (CHF 90.-), la taxe pour l'île Rousseau (CHF 60.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 475.-.

Décision : La subvention est refusée.

La CGTF ne subventionne pas les événements payants. De plus, contrairement à l'association, la Commission considère que CHF 60.- de participation est un montant élevé et non « accessible ».

17h30 CUAE

*Demande de subvention pour les fiches d'inscription 2020-2021
Pauline*

Comme chaque année, la CUAE fait une demande de subvention pour les fiches d'inscription (aussi appelées « plaquettes ») pour l'année universitaire 2020-2021. Ces fiches sont distribuées dans les principaux universitaires et transmises aux associations d'étudiant.e.x.s pour que ces dernier.ère.x.s puissent s'inscrire dans une association de l'UNIGE.

La demande comprend les frais d'imprimerie avec TVA (CHF 1'121.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 1'121.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

17h35 CUAE

Demande de subvention pour l'agenda-guide 2020-2021

Pauline

La CUAE fait sa demande de subvention annuelle pour l'agenda-guide pour l'année 2020-2021. Elément incontournable de la vie estudiantine et associative, cet agenda met à disposition de nombreuses informations importantes dont le « guide de l'étudiant.e.x » dont les différentes rubriques sont mises à jour chaque année par le Comité de la CUAE.

La demande comprend les frais de : graphisme (CHF 5'000.-) et d'impression avec la TVA (CHF 20'014.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 25'014.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

17h40 CUAE

Demande de subvention pour les frais de représentation syndicale à l'étranger

Pauline

De par son statut de faîtière, la CUAE demande une subvention pour ses frais de représentation syndicale à l'UNES (art. 8 al. 4 Règlement CGTF). Ce lien est considéré comme essentiel pour participer aux discussions à l'interne et pour pouvoir tisser des liens avec d'autres organisations

estudiantines suisse. Cet aspect a d'ailleurs été particulièrement important pendant la période du COVID-19. De plus, l'AG de la CUAE du 23 mars 2016 a décidé de l'importance de cette adhésion.

La demande comprend les frais d'adhésion annuels à l'UNES (CHF 9'106.-), les frais de transport (CHF 2'400.-) ainsi que les frais de logement et de nourriture pour la représentation internationale (CHF 1'436.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 12'942.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme AGORA.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

17h45 CUAE

***Demande de subvention CrashRoom
Pauline et Etienne***

La CUAE souhaite apporter son soutien à l'association CrashRoom. La demande de l'association concerne la création d'un site internet accessible, présentant des traductions de textes sur le handicap dont l'écriture et la traduction sont réalisées par des personnes concernées. En effet, l'association CrashRoom souhaite visibiliser des textes et la littérature des *Disabilities Studies*, inexistante à l'Université de Genève. Dans le cadre de son GT handicap, la CUAE s'est concentrée sur l'inclusivité à l'Université. De plus, elle constate au travers de ses permanences que de nombreux problèmes d'accessibilité et des discriminations persistent au sein de l'Université de Genève. L'association CrashRoom, consciente du montant important de la subvention, ne demande que 2'000.- sur les 4'000.- dont elle a besoin.

La demande comprend les frais de : mise en place du site internet, plus particulièrement le développement web (CHF 2'000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'000.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

Pour ce projet, la Commission active son fonds de solidarité (art. 26 du Règlement CGTF). Elle souhaite souligner l'importance du projet mis en œuvre par les étudiant.e.x.s de CrashRoom et regrette que l'Université de Genève ne se responsabilise pas relativement à ces enjeux.

La subvention sera conditionnée à :

- **L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme AGORA.**

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h00 GIMUN

*Demande de subvention pour leur conférence annuelle 2020
Ethan, Baptiste*

GIMUN soumet sa demande de subvention rétroactive pour la conférence annuelle 2020. Cette conférence est payante (CHF 200.- par personne).

Suite à des malentendus et des problèmes de communication entre la CGTF et GIMUN, la Commission a décidé exceptionnellement de permettre à GIMUN de proposer cette demande de subvention.

GIMUN se trouve dans une situation financière délicate. Certaines sources de financement prévues n'ont pas été obtenues et les recettes propres ont été inférieures à celles escomptées. Il reste certes de l'argent sur le compte de GIMUN, mais pour pouvoir garder son statut d'ONG, il faut qu'ils gardent au moins CHF 5'000.- sur leur compte. Or, devant rembourser le canton de Genève de CHF 3'000.-, sans l'aide des CHF 2'000.- demandés de la CGTF, GIMUN se trouverait dans une situation très délicate.

La demande comprend les frais pour l'aide (CHF 2000.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 2'000.-.

Décision : La subvention est refusée.

Plusieurs problèmes ont motivé ce refus. Tout d'abord, la conférence est payante. Or, la CGTF ne subventionne pas les événements payants. De plus, elle considère le montant de CHF 200.- comme étant très peu inclusif.

La CGTF, considérant l'importance du statut de GIMUN a tenté de trouver une solution. Cependant, la pauvre qualité du dossier, le fait que le fonds de la CGTF soit limité, et que la CGTF n'est pas garante du statut d'ONG n'ont pas permis à la Commission de rentrer en matière.

18h50 Divers

Amnistie

AESI : L'association demande à la CGTF une amnistie concernant deux tickets perdus sur leur comptabilité.

Décision : La demande d'amnistie pour deux tickets perdus est acceptée. Les comptes 2018-2019 pourront donc être vérifiés par le secrétariat de la CGTF.

Communication

Alexia Bonelli, secrétaire permanente de la CGTF depuis le 1^{er} avril 2018 annonce sa démission à la Commission qui la remercie chaleureusement pour son engagement, sa motivation et son implication sans faille. Elle quittera le secrétariat de la CGTF le 31 juillet 2020. La Commission est donc à la recherche d'un.e.x prochain.e.x secrétaire permanente CGTF pour le 1^{er} septembre 2020.

La séance se termine à 19h24.

PV fait à Genève le 23 juin 2020 par Hélène Widmann et Alexia Bonelli.